

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX

MCN /JJP

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 09 JUIN 2023**

2023-06-06b

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Neuf Juin à Dix Sept Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

26 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mmes KOSITZKI, LEROY M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, MANIA, PONTHEUX, GORNIAC, MAAROUFI, M. WAVRANT, Mme DOISY, M. RIVIERRE.

2 POUVOIRS : M. M. DASSONVILLE, COSSART.

1 ABSENT : M. POCHART.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTHEUX.

OBJET : Cession terrain sis rue Jean Bernier à Madame EL MEDIOUNI Fariha.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- que la Commune, propriétaire de la parcelle sise rue Jean Bernier à Flers-en-Escrebieux cadastrée section B numéros 7127-7129-6676 et 6657p et d'une superficie de 455m² n'a plus d'intérêt pour la Commune et peut être cédée à Madame EL MEDIOUNI Fariha demeurant à Ostricourt, 691 rue Jean-Baptiste Lebas qui en a fait la demande afin d'y construire une maison à usage d'habitation.

- que cette cession doit intervenir selon le prix fixé à vingt-huit mille six-cents euros (28 600 €) et confirmé par le service des Domaines.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver la cession de cette parcelle à Madame EL MEDIOUNI Fariha au prix de 28 600 € sous la condition que cette dernière étant propriétaire de ce terrain, n'utilise ladite parcelle que pour réaliser la construction d'une maison à usage d'habitation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de vendre à Madame EL MEDIOUNI Fariha la parcelle de terrain sise rue Jean Bernier à Flers-en-Escrebieux, cadastrée section B numéros 7127-7129-6676 et 6657p et d'une superficie de 455m² au prix de 28 600 € pour la concrétisation dudit projet. Cette condition figurera dans l'acte et ledit acte prévoira, dans le cas de non-respect de cette condition, une clause de sanctions éventuelles se soldant par des dommages et intérêts fixés par le Tribunal de Grande Instance.

- d'autoriser Monsieur le Maire à dresser les actes à intervenir à les signer au nom et pour le compte de la Commune,

- de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Nicolas PAGNIEZ, notaire à Douai. Les frais relatifs à cette cession étant supportés par Madame EL MEDIOUNI Fariha.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme.

**Le Maire,
Jean-Jacques PEYRAUD.**

*Envoyé en sous-préfecture le 21/08/2023
Réceptionné en sous-préfecture le 21/08/2023
Publié sur le site internet le 24/08/2023*